Bretagne, Côtes-d'Armor
Trédrez-Locquémeau
le Port

Quais et cales de Locquémeau, le Port (Trédrez-Locquémeau)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA22002847
Date de l'enquête initiale : 2004
Date(s) de rédaction : 2004
Cadre de l'étude : inventaire préliminaire Trédrez-Locquémeau, enquête thématique régionale Les ports de Bretagne
Degré d'étude : recensé

Désignation

Dénomination : quai, cale

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : AB

Historique

Réclamée par la commune de Trédrez, relayée par le Conseil général, le premier plan de la cale débarcadère à la pointe de Quignard fut dessiné en avril 1872. La cale est réalisée par l'entreprise Kerguenou en décembre de la même année. Cette cale dite supérieure fut rallongée en 1875-1876 et la cale basse construite dans le même temps (par l'entreprise Le Rumeur de Lannion), avec les rochers déroctés de l'ancienne pêcherie (cale située entre la pointe de Séhar et le plateau de Kinierbel). La réception des travaux eu lieu en août 1876.
Cependant, cet équipement ne suffisait pas à l'extension du commerce portuaire, depuis la construction de la friterie de Huon de Penanster (1880) et l'accostage de caboteurs de plus fort tonnage (60 tonneaux), pour livrer la rogue, le sel, le bois pour la fabrication des barils de sardines, et leur exportation. Les bateaux ne pouvaient se tenir à quai, en raison du peu d'élévation de la cale. D'autre-part, le port de Locquémeau représentait un port de débarquement tant pour les opérations de mareyage des bateaux de la baie de Lannion que pour l'exportation des produits agricoles, où il était concurrencé par les ports de Toul an Héry et de Lannion.
De plus, les deux cales submersibles n'étaient pas accessibles aux grandes marées, malgré leur prolongement. Le Conseil général demanda l'exhaussement de la cale de Quignard de 1, 50 m à 2 m sur une longueur de 50 m, en argumentant sur la fréquentation du port : *40 bateaux pêchent le maquereau à partir du mois d'avril, puis la sardine (la plus importante des pêches). Les bateaux sardiniers sont de Locquémeau mais viennent aussi de Trébeurden et de Lannion, et depuis deux ans, une trentaine de bateaux de Douarnenez approvisionnent l'usine de M° Huon*. Huon de Penanster, ancien député et conseiller général de Plestin-Les-Grèves se joignit à cette demande de cale insubmersible, qui ménageait ses propres intérêts, mais le voeu du Conseil général ne fut pas exhaussé. Considérant ce projet comme une affaire d'abord privée, reposant sur des intérêts particuliers (et nécessitant une dépense trop élevée) et doutant du développement du port pour le commerce des produits agricoles, les Ponts et Chaussées refusèrent la réalisation des plans dessinés par l'ingénieur Lasne.
En 1920, les marins-pêcheurs, soutenus par le maire Le Levier, renouvelèrent leur demande de prolongement de la cale basse et d'élargissement de la cale haute. Le port accueillait alors 35 bateaux à l'année, qui pratiquaient la pêche à la sardine pendant 5 mois, et recevait des engrais marins et exportait les pommes de terre primeurs de la "Ceinture dorée" du Trégor. Cette demande aurait pu entrer dans le cadre du programme d'amélioration des petits ports de pêche du département (1931), avec une participation du Conseil général égale à la moitié de la contribution demandée à la commune. La commune avait consenti à fournir à l'entreprise le sable et les moellons ; cependant cette contribution financière lui était encore trop élevée. L'Etat refusa le projet.
Il fallut attendre les années 1930-31 pour que soit enfin effectif l'allongement de la cale basse sur 80 m de long (jusqu'aux plus basses mer d'équinoxe), l'allongement de 74 m de la cale haute et son exhaussement (+ 4, 20 m), avec un niveau un

peu inférieur à la mi-marée, pour pouvoir accoster aux basses de mer de vive-eau (2 escaliers furent rajoutés et 6 boucles d'amarrage scellées). La dépense fut partagée entre d'une part l'Etat et d'autre-part le Conseil général et la commune, à hauteur de 50 %. Les travaux furent exécutés par l'entreprise Jean Martin de Lannion en 1933. La grande cale, accessible des deux côtés, fut élargie en 1947, pour faciliter le débarquement du poisson, et surélevée en 1994. Un phare à feu rouge fixe fut construit sur la petite cale complété par un deuxième feu intermittent sur la côte.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle, 2e quart 20e siècle
Dates : 1872 (daté par source)

Description

La première cale, dite cale haute était longue de 45 mètres ; isolée du rivage, elle fut prolongée sur 69 m, pour atteindre une longueur totale de 114 m pour une largeur en crête de 2 m. Construite en pierres sèches, couronnement et parement accostables, hourdis au mortier (ciment de Portland) sur une épaisseur de 0, 40 m. Un escalier de raccord entre les deux ouvrages fut réalisé par la suite entre l'ouvrage exhaussé et la partie aval. La deuxième cale, dite cale basse ou inférieure mesurait 51, 15 m pour une hauteur comprise entre 2, 18 m et 2, 39 m et une largeur de 2 m, pour une construction en moellons bruts. En 1931, les dispositions concernant l'allongement de la cale basse (qui se terminerait par un escalier de descente à la grève) donnaient les indications suivantes : *Constituer les parois par une maçonnerie de pierres artificielles en béton ordinaire, confectionnées d'avance avec un dosage de 4 volumes de pierres cassées pour 3 volumes de mortier à 500 kg de ciment par m3 de sable, comme le préconise le système des phares et balises (coffrage en béton). Les parois longitudinales seront reliées tous les 10 m par un mur de refend en béton*. La cale basse fut donc rallongée de 80 m et la cale haute fut exhaussée sur les 75 m de sa partie amont (AD 22, S, Suppl. Art. 166).

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton ; granite

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété de la commune

Annexe 1

Extrait du rapport de Franqueville, directeur des Ponts et Chaussées, sur le port de Locquémeau en 1872 :

A l'automne 1871, le Conseil général des Côtes d'Armor recommandait l'étude d'une cale débarcadère à la pointe de Quignard (pointe de Séhar). Cette proposition fut évaluée par les Ponts et Chaussées, qui rédigèrent le rapport suivant (extraits) :
A la pointe de Quignard se trouve un petit port de pêche qui, à certaines époques de l'année, reçoit de nombreux bateaux de pêche ; en temps normal, il y a huit bateaux de pêche. Pendant le printemps et l'été, lorsque le maquereau et la sardine arrivent dans la baie de Lannion, les bateliers de Trébeurden et du Yeaudet, même de Locquirec qui abandonnent la pêche, le dragage du sable et la récolte du goëmon, viennent à la pointe de Quiganrd débarquer leur poisson, et le nombre de bateaux va alors jusqu'à 45 ou 50. C'est là que les marchands achètent le produit de la pêche et l'y chargent dans leurs voitures pour l'expédier par chemin de fer. Dans l'état actuel des choses, les débarquements sont loin d'être faciles, les bateliers doivent, pour descendre à terre de leurs bateaux, employer des "risque tout", genre d'embarcations dont le nom est suffisamment expressif. C'est pour diminuer les dangers qu'une cale débarcadère est réclamée.
Sur les lieux, il nous a été dit que, pour obtenir de l'ouvrage à établir tous les services possibles, il faudrait qu'il fût toujours accostable depuis le lever du soleil jusqu'à 11 heures du matin, heure limite que fixe le moment auquel les marchands de poisson doivent quitter la pointe de Quignard pour gagner à temps le chemin de fer, avant le passage du dernier train se dirigeant sur Rennes, et au-delà vers Paris.
La cale devrait être accessible à toutes les marées. Il ne nous paraît pas possible de réaliser le voeu des marins d´une manière complète, du moins pour le moment. Pour le faire, ce n´est pas une seule cale qui serait nécessaire, mais plusieurs ; les lieux ne se prêtant pas à l´établissement d´un ouvrage continu qui remplisse la condition exigée.
La pointe de Quignard forme l´extrémité sud-ouest de la base de Lannion ; elle présente dans sa partie saillante, une étroite langue de terre se terminant par un élargissement, ancien îlot qu´un banc de galets venant du sud-ouest a relié au

continent. Cette langue de terre est dirigée à peu près du sud-est au nord-ouest. C´est dans le nord-est de la pointe que se trouve le havre de Quignard, nommé « Port-aux-bateaux ».
L´abri y est très bon. La pointe de Quignard le couvre depuis l´est jusqu´au nord-ouest par le sud. Au nord, le plateau de Kinierbel, sur lequel a été construite une tourelle balise, le protège quoique submersible ; enfin dans le nord-est, à faible distance, se trouve la pointe de Dourven, sans compter de nombreux rochers épars sur la grève intermédiaire. Entre le plateau du Kinierbel et la pointe de Quignard reste un chenal étroit qui n´assèche pas.
Un ouvrage grossier existe déjà dans le Port-aux-bateaux, c´est une espèce de cale dont la direction est perpendiculaire à la ligne de plus grande pente de la grève, au lieu d´être parallèle comme cela serait naturel. Elle a 1, 70 m de hauteur au-dessus du sable et une largeur de 6 m en tête ; elle se relie avec un vaste banc de roches (gneiss) qui forme le pourtour de la pointe de Quignard.
Ce banc de roches présente dans le Port-aux-bateaux à peu près un alignement droit à son intersection avec la grève ; cette ligne fait avec le nord vrai un angle de 112° vers l´ouest. C´est le long de ce banc de roches que nous proposons de construire une cale qui peut être considérée comme celle moyenne.
La cale projetée aura 45 m de longueur et 2 m de largeur en couronne, et son relief sera de 2 m environ au-dessus de la grève. Son parement latéral est à peu près dans le prolongement de part et d´autre de la tête du débarcadère existant, son extrémité aval étant à 14 m en aval de cet ouvrage.
L´extrémité aval correspond au niveau des hautes mers de très petite morte-eau et celle amont au niveau des hautes mers de très grande morte-eau. Le côté accostable de la cale, celui du sud-est est dressé avec un fruit de un cinquième. Le côté opposé présente un talus à 45°.
Tout la construction est en maçonnerie de moellons bruts, l´accostage ne devant avoir lieu que par des bateaux de faible tonnage. Un mortier de ciment de Portland couvrira la plate-forme de couronnement, le surplus sera en pierres sèches. Cependant, une jetée grossière s´avèrera indispensable pour relier le bord de la cale au rivage, elle devra être l´oeuvre des pêcheurs.
Des organeaux en fer dans le couronnement seront placés pour l´amarrage et une balise en bois à l´extrémité aval.

Annexe 2

Situation économique du port de Locquémeau dans le 2ème quart du 20ème siècle :

En 1920, les deux cales du port de Locquémeau ne suffisaient pas aux activités du port. Le maire de Trédrez, lui même marin pêcheur, argumentait à cette époque pour les travaux d'aménagement des deux cales et leur élargissement :
- 33 bateaux de 2 à 4 tonneaux travaillaient toute l'année, dont la moitié pratiquait les différentes pêches : la récolte et le transport du goémon, la pêche au large et la sardine ;
- La pêche à la sardine durait 5 mois pendant l'été ;
- la pêche au chalut se passait l'hiver jusqu'en février ;
- la récolte des algues de novembre à janvier ;
- la pêche aux maquereaux prenait le relais d'avril à mai et jusque les mois d'été ;
- 6 bateaux pratiquaient la pêche aux homards ;
- 30 à 35 bateaux étaient polyvalents dans le port ;
- La possibilité d'exporter des pommes de terre nouvelles (estimées à 150 tonnes), dont la culture prenait de l´extension sur la commune ;
- le débarquement des engrais marins.

Tout semblait concourir au développement de l'activité portuaire, qui employait près de cent marins, mais l'administration continua d'opposer son refus à de nouvelles dépenses.
En 1930, 41 bateaux occupaient le port de Locquémeau, représentant un tonnage global de 126 tonneaux. Ils n'étaient plus que 33 bateaux un an plus tard (100 tonneaux), conséquence de la crise des pêches qui affectaient l'ensemble de l'économie maritime.

Annexe 3

Les travaux du port et des rivages de Locquémeau dans la 2ème moitié du 20ème siècle :

- En 1945, le port débarque 500 tonnes de poisson ; c'est le port le plus actif du département !

Un projet de cale de hissage est proposé par la direction de l´Equipement ainsi que l'élargissement de la cale haute de 6 mètres (Grattesat et Dujardin, ingénieurs).
- Elargissement de la cale de basse mer en 1960 par Le Coz, entrepreneur.

La cale est rectiligne depuis la base sur une longueur de 80 mètres, avec une orientation ouest-est. Elle forme ensuite un petit pan coupé long de 3,50 m, côté mer, puis un autre alignement nord-sud jusqu'à son rattachement au rivage. Elle sera élargie de 1,50 m à 2 m et de 3 m de large à son couronnement.
- En 1975 : construction d'un mur de protection et écrêtement d'un banc de galets au niveau du port.

- En 1979 : aménagement de la petite cale (cale basse), élargissement de la partie haute de la cale sur une longueur de 85 mètres.
- En 1987 : construction d'un mur de soutènement en protection de la falaise de Locquémeau et protection d'un talus à l'est du port avec épis rocheux.
- En 1990 : travaux de défense contre la mer à la pointe de Séhar : port de Locquémeau ; extrémité d'une longue terre exposée directement à l'action de la mer / recul continu du rivage.

Annexe 4

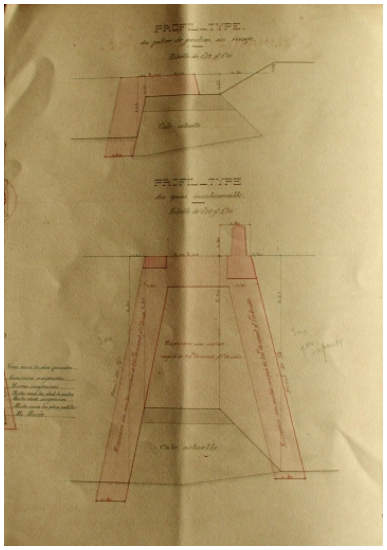
Sources iconographiques

20042204471NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204791NUCB : Collection particulière
20042204472NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204469NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204468NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204476NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204477NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204475NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204640NUCB : Collection particulière
20042204474NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204467NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204466NUCB : Archives départementales des Côtes-d'Armor, S. Suppl. 166.
20042204434NUC : Collection particulière
20042204433NUC : Collection particulière
20042204432NUC : Collection particulière
20042204588NUCB : Collection particulière
20042204587NUCB : Collection particulière

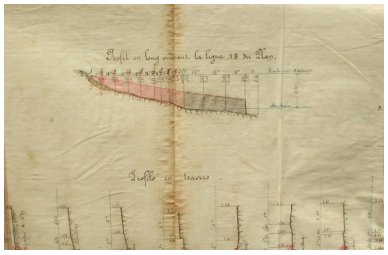
Illustrations



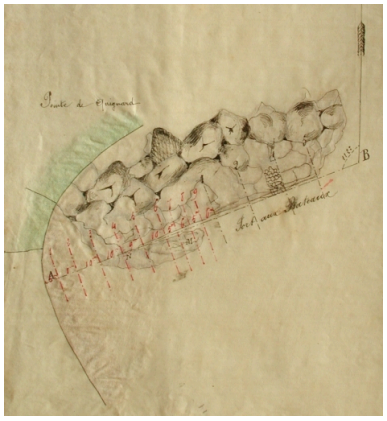
Port Quignard : 1er projet d'une cale débarcadère, plans en long et en travers (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr.
Léon Ruaulx de la Tribonnière
IVR53_20042204471NUCB



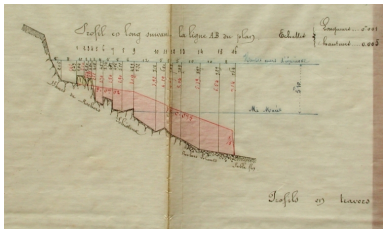
Projet d'exhaussement de la cale supérieure, 1882 : profil type (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Leguen
IVR53_20042204472NUCB



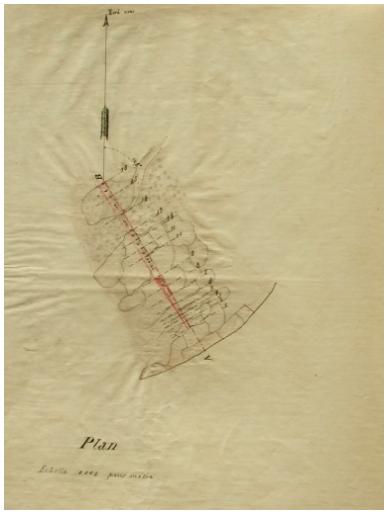
Prolongement de la cale débarcadère : plan, profil en long et en travers, selon la ligne AB, 1873 (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr.
Pelaud de La Tribonnière
IVR53_20042204469NUCB



Construction de la cale inférieure, dite cale basse : profil en long selon la ligne AB, 1873 (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Pelaud de La Tribonnière
IVR53_20042204468NUCB



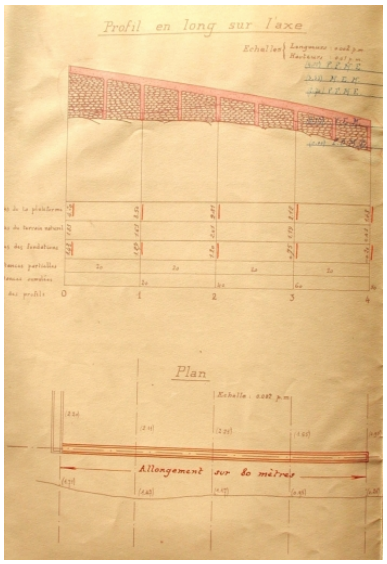
Construction de la cale inférieure, dite cale basse : profil en long selon la ligne AB, 1873 (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Leguen de La Tribonnière
IVR53_20042204467NUCB



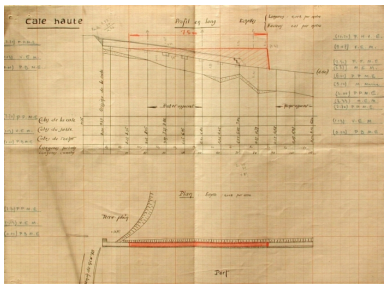
Construction de la cale inférieure de Quignard à l'ouest du banc de galets qui relie la terre à la pointe de Séhar : avant-projet 1873 (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Leguen de La Tribonnière
IVR53_20042204466NUCB



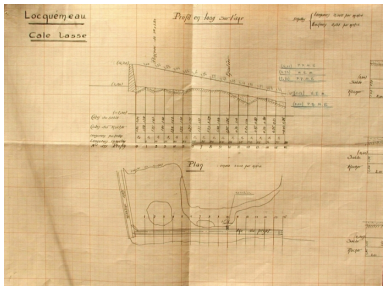
Plan du port en 1930 (échelle 1/50 000), avec l'allongement projeté de la cale basse et l'exhaussement de la cale haute (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Hélary Rapilly
IVR53_20042204476NUCB



Plan de 1930 : allongement de la cale basse (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Augustin Rapilly
IVR53_20042204474NUCB



Plan de 1931 : profils en long et en travers de la cale haute (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Hélary Rapilly
IVR53_20042204477NUCB



Plan de 1931 : profil en long sur l'axe, allongement de la cale basse (AD 22)
Repro. Guy Prigent, Autr. Augustin Rapilly



La petite cale devant les rochers de Kinierbell. Rallongée en 1933, élargiée en 1980 et enfin rehaussée en 1986, pour être



La cale rallongée avec son parement en pierres et une certaine pente
Repro. Guy Prigent, Autr. Nederlein
IVR53_20042204640NUCB

IVR53_20042204475NUCB

accessible à marée basse pour les bateaux à fort tirant d'eau
Repro. Guy Prigent,
Autr. Editions J. Sorel
IVR53_20042204588NUCB



La petite cale étroite et sinueuse à son neuvage
Repro. Guy Prigent
IVR53_20042204791NUCB



Le port à marée basse avec à gauche la grande cale vers 1954
Phot. Guy Prigent ,
Autr. Yves Audern
IVR53_20042204434NUC



L'entrée du port avec la petite cale et les sardiniers accostés vers 1954
Phot. Guy Prigent ,
Autr. Yves Audern
IVR53_20042204433NUC



La petite cale (cale d'en bas) à marée haute, avec son feu rouge vers 1954
Phot. Guy Prigent ,
Autr. Yves Audern
IVR53_20042204432NUC



La cale haute accessible à marée haute avec 2 mètres d'eau
Repro. Guy Prigent
IVR53_20042204587NUCB



La cale basse et le pylône de balisage de l'entrée du port
Repro. Guy Prigent, Autr.
Les tirages modernes
IVR53_20042204341NUCB



le quai d'en haut et l'activité portuaire vers 1960-70 : casiers en bois pour les araignées et filets à sècher
Repro. Guy Prigent, Autr.
Les tirages modernes
IVR53_20042204340NUCB

La cale haute en période estivale : les viviers cotoient les baigneurs (1979)
Repro. Guy Prigent, Autr. Jak
IVR53_20042204342NUCB



La grande cale et l'entrée du port de Locquémeau à marée haute
Phot. Guy Prigent
IVR53_20042204326NUCA



La grande cale et sa grue de levage
Phot. Guy Prigent



La grande cale et l'entrée du port de Locquémeau à marée basse en 2004



La petite cale (cale d'en bas) à marée haute

IVR53_20042204327NUCA

Phot. Guy Prigent
IVR53_20042204622NUCA

Phot. Guy Prigent
IVR53_20042204328NUCA

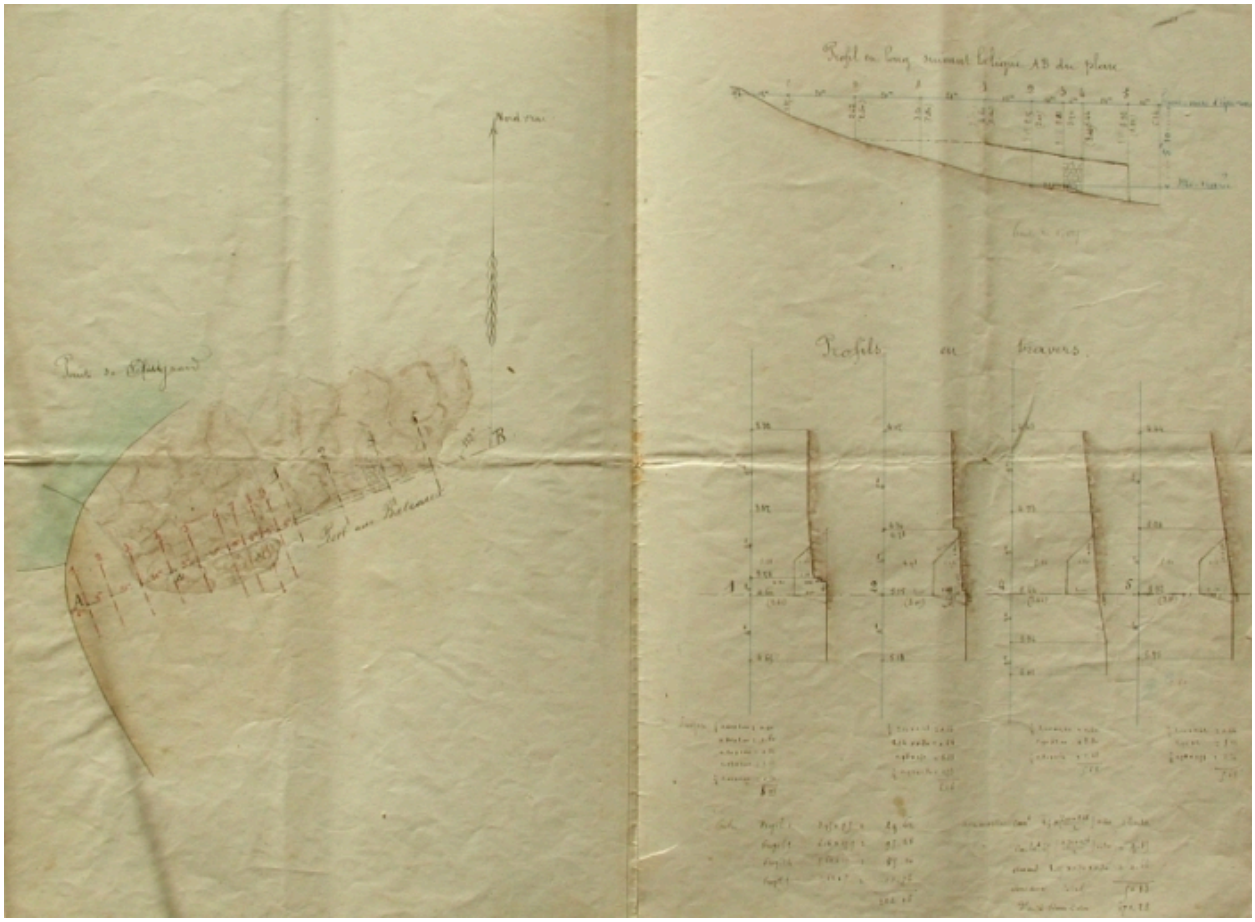


Anciens murs de soutènement et escalier en pierres près de la petite cale de Locquémeau
Phot. Guy Prigent
IVR53_20042204628NUCA

Dossiers liés

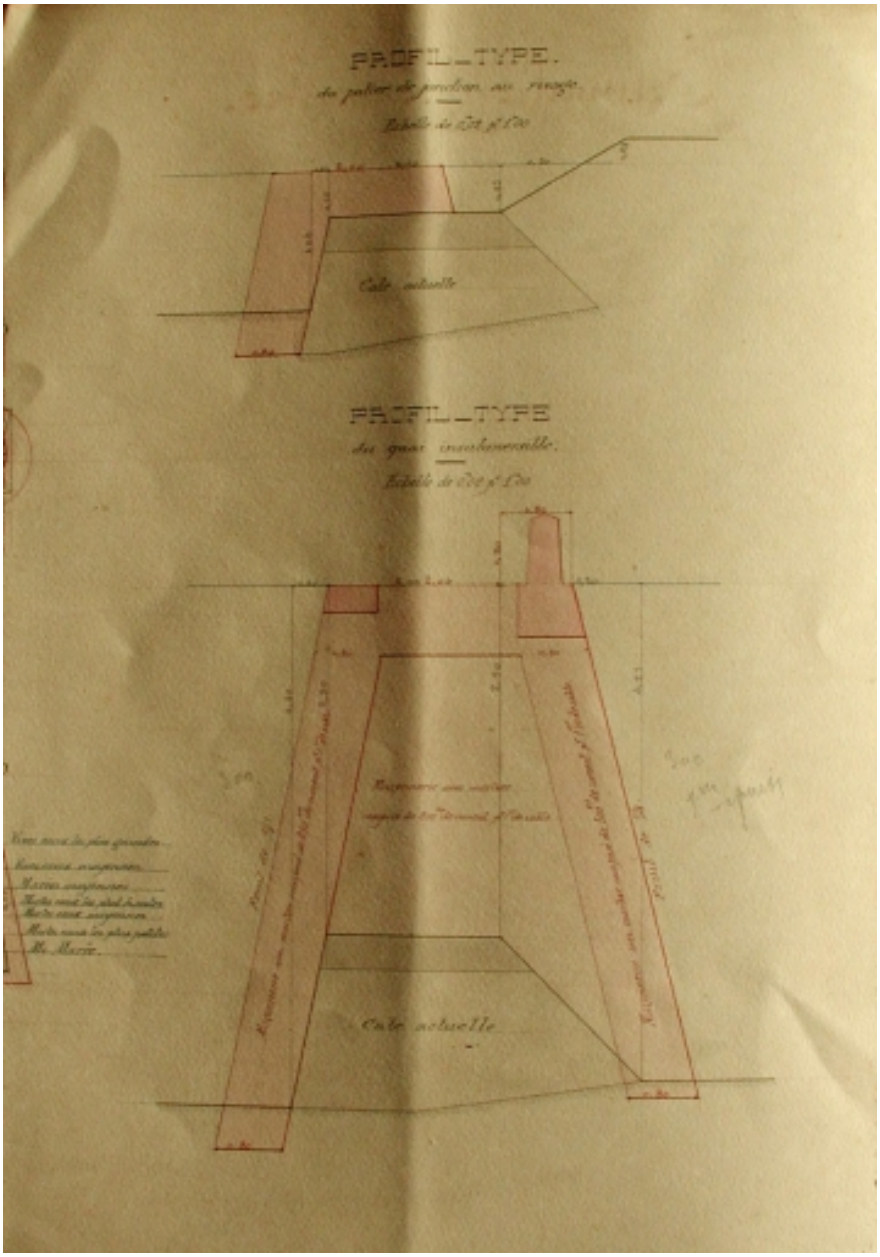
Dossiers de synthèse :
Les routes, fontaines et murs de soutènement sur la commune de Trédrez-Locquémeau (IA22002816) Bretagne, Côtes-d'Armor, Trédrez-Locquémeau
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Ecart le port de Locquémeau (Trédrez-Locquémeau) (IA22002817) Bretagne, Côtes-d'Armor, Trédrez-Locquémeau, le Port
Le port (Trédrez-Locquémeau) (IA22002846) Bretagne, Côtes-d'Armor, Trédrez-Locquémeau, Port (le)

Auteur(s) du dossier : Guy Prigent
Copyright(s) : (c) Inventaire général



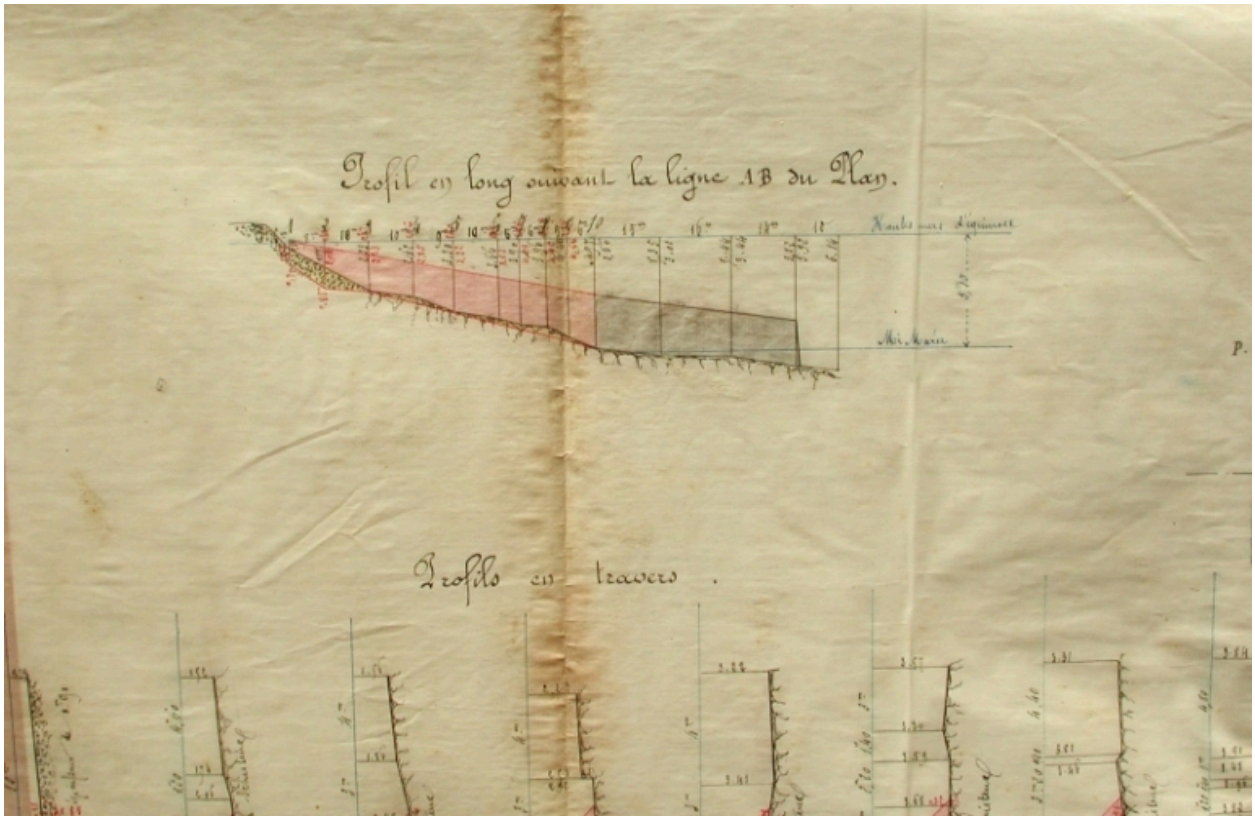
Port Quignard : 1er projet d'une cale débarcadère, plans en long et en travers (AD 22)

IVR53_20042204471NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Léon Ruaulx de la Tribonnière
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



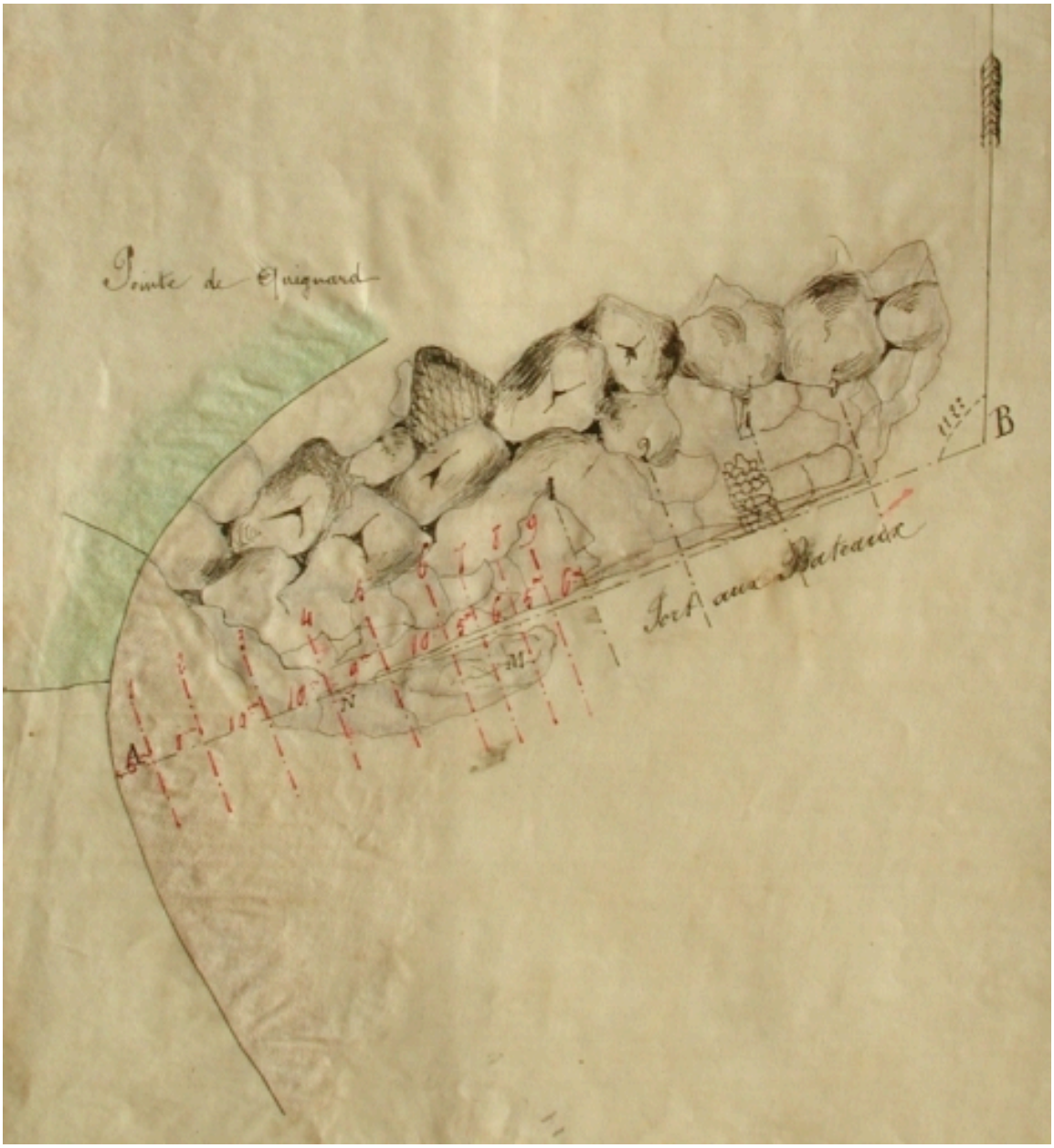
Projet d'exhaussement de la cale supérieure, 1882 : profil type (AD 22)

IVR53_20042204472NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Leguen
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



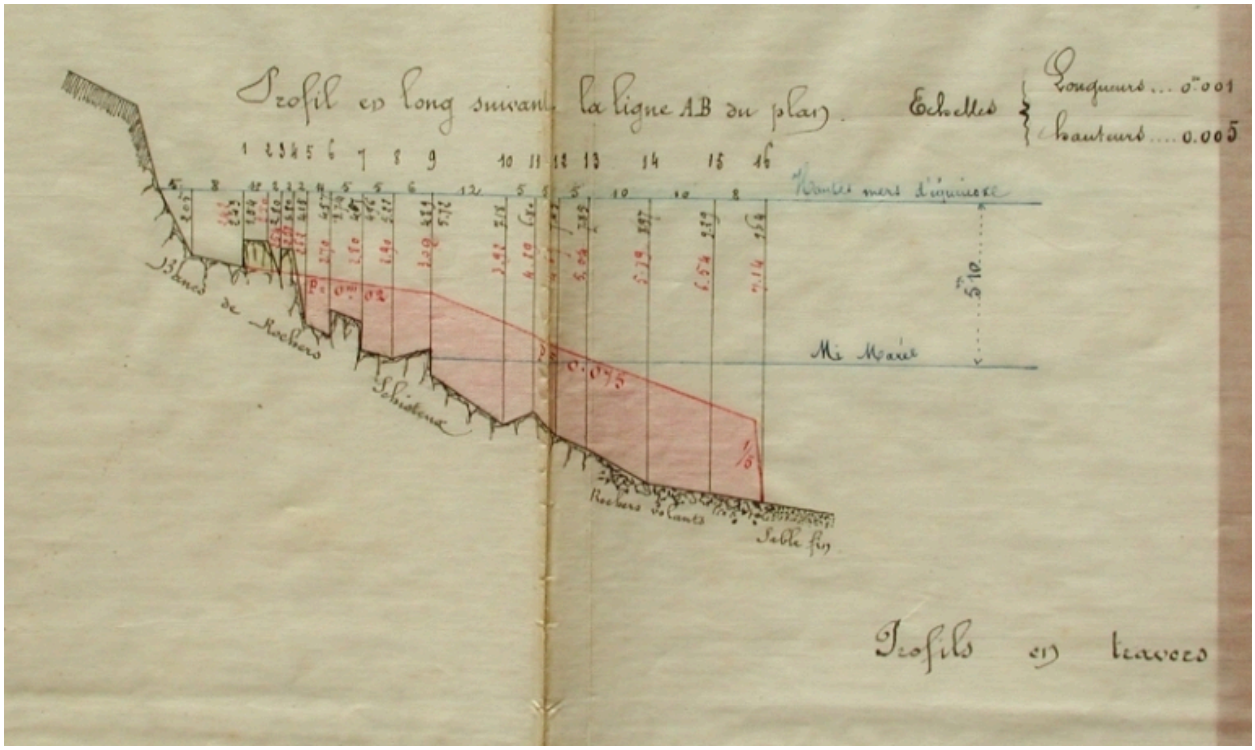
Prolongement de la cale débarcadère : plan, profil en long et en travers, selon la ligne AB, 1873 (AD 22)

IVR53_20042204469NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Pelaud de La Tribonnière
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



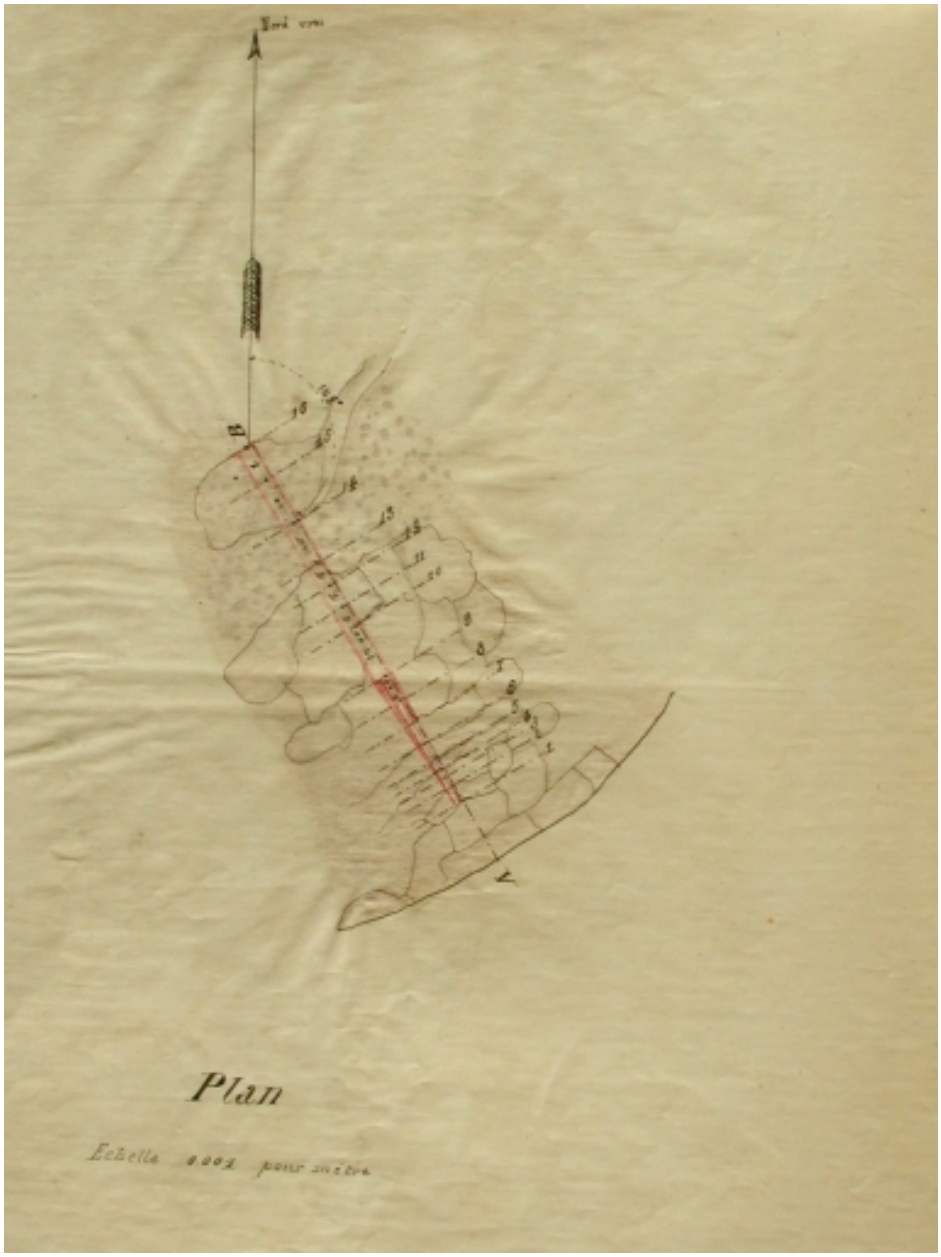
Construction de la cale inférieure, dite cale basse : profil en long selon la ligne AB, 1873 (AD 22)

IVR53_20042204468NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Pelaud de La Tribonnière
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Construction de la cale inférieure, dite cale basse : profil en long selon la ligne AB, 1873 (AD 22)

IVR53_20042204467NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Leguen de La Tribonnière
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



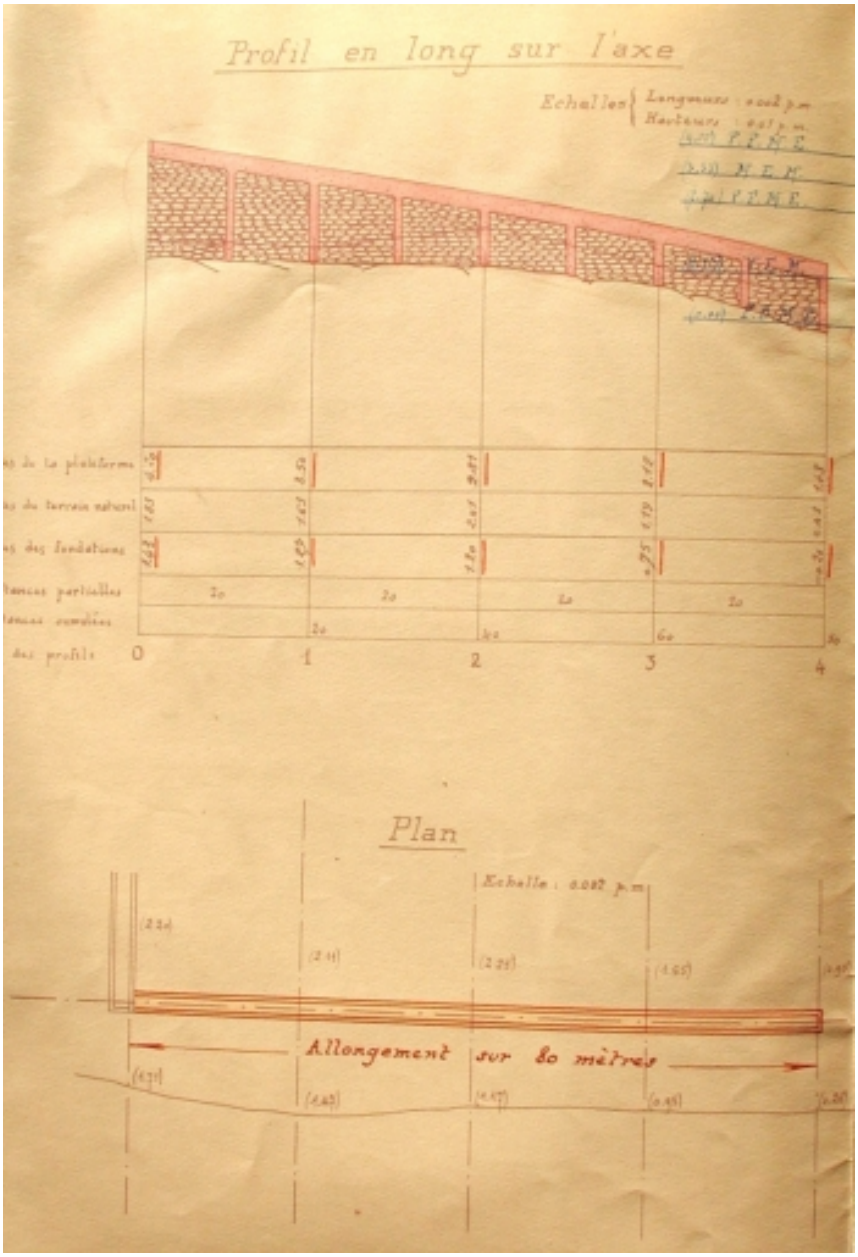
Construction de la cale inférieure de Quignard à l'ouest du banc de galets qui relie la terre à la pointe de Séhar : avant-projet 1873 (AD 22)

IVR53_20042204466NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Leguen de La Tribonnière
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



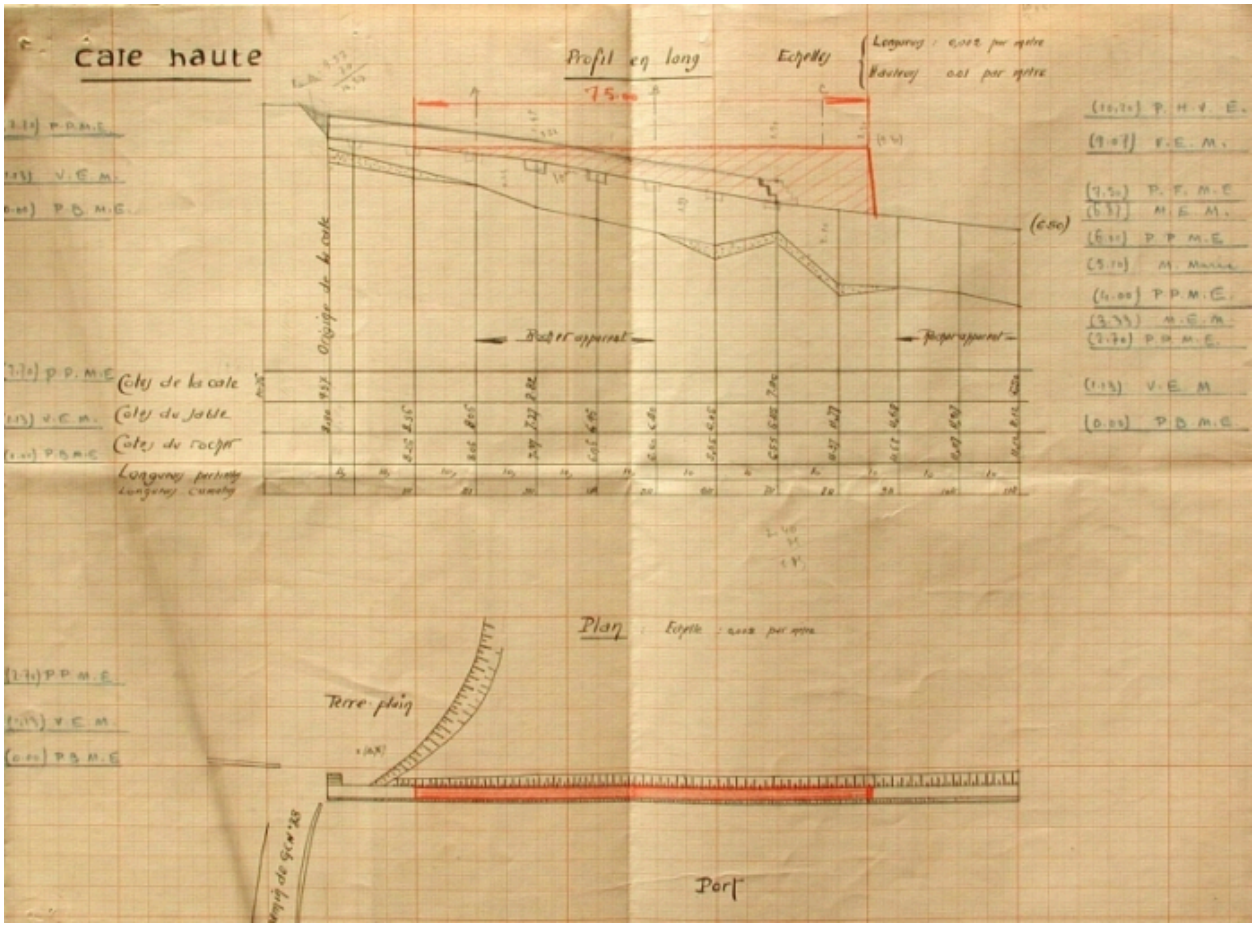
Plan du port en 1930 (échelle 1/50 000), avec l'allongement projeté de la cale basse et l'exhaussement de la cale haute (AD 22)

IVR53_20042204476NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Hélary Rapilly
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



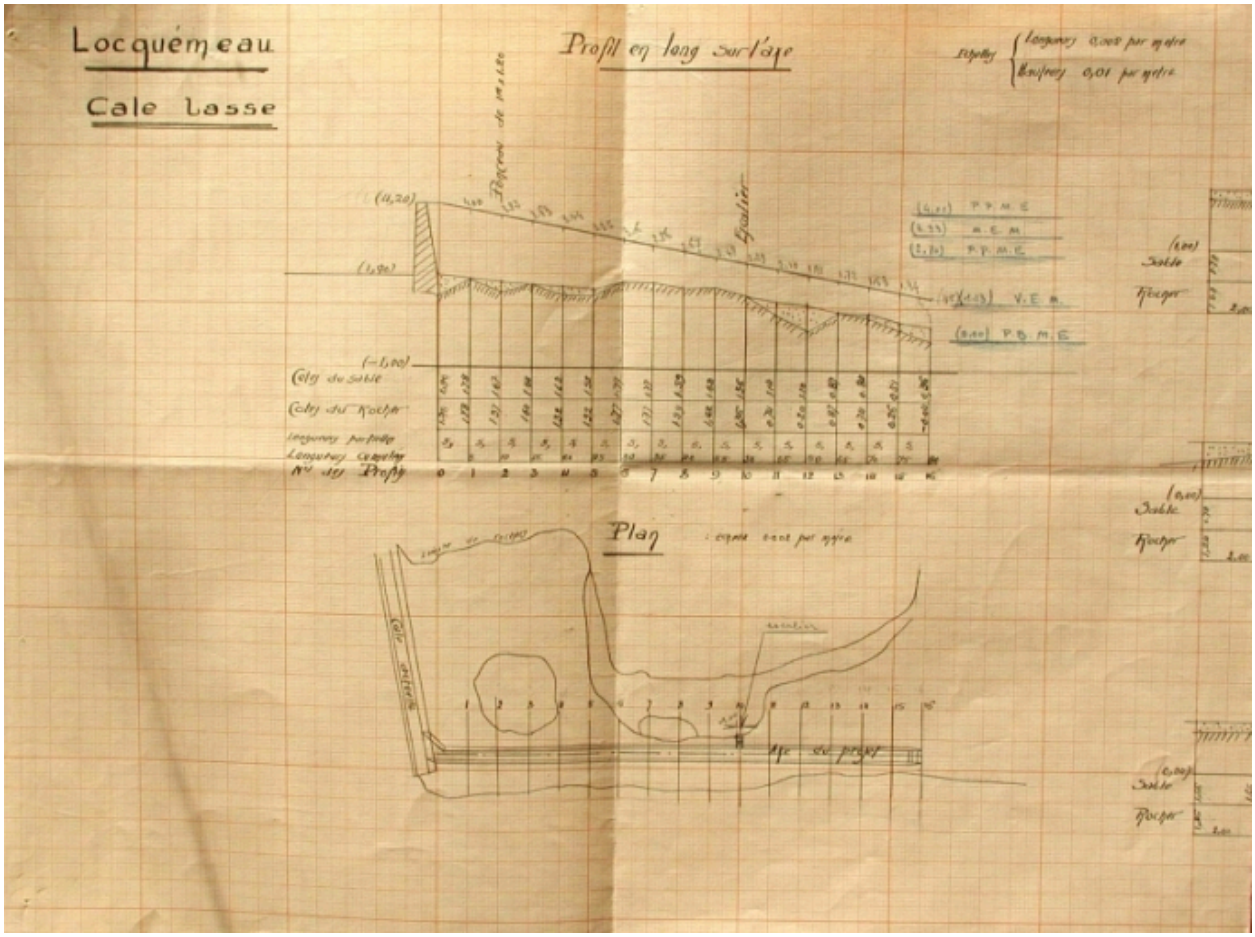
Plan de 1930 : allongement de la cale basse (AD 22)

IVR53_20042204474NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Augustin Rapilly
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de 1931 : profils en long et en travers de la cale haute (AD 22)

IVR53_20042204477NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Hélary Rapilly
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Plan de 1931 : profil en long sur l'axe, allongement de la cale basse (AD 22)

IVR53_20042204475NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Augustin Rapilly
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La petite cale devant les rochers de Kinierbell. Rallongée en 1933, élargiée en 1980 et enfin rehaussée en 1986, pour être accessible à marée basse pour les bateaux à fort tirant d'eau

IVR53_20042204588NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Editions J. Sorel
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La cale rallongée avec son parement en pierres et une certaine pente

IVR53_20042204640NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Nederlein
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La petite cale étroite et sinueuse à son neuvage

IVR53_20042204791NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Le port à marée basse avec à gauche la grande cale vers 1954

Référence du document reproduit :

- **Locquémeau : port de pêche**
 Dans : "Locquémeau : port de pêche" / Yves Audern, Mémoire Ecole Normale, Saint-Brieuc, 1954, p.3.Photographie.
 Collection particulière

IVR53_20042204434NUC
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Yves Audern
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



L'entrée du port avec la petite cale et les sardiniers accostés vers 1954

Référence du document reproduit :

- **Locquémeau : port de pêche**
 Dans : "Locquémeau : port de pêche" / Yves Audern, Mémoire Ecole Normale, Saint-Brieuc, 1954, p.8.Photographie.
 Collection particulière

IVR53_20042204433NUC
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Yves Audern
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La petite cale (cale d'en bas) à marée haute, avec son feu rouge vers 1954

Référence du document reproduit :

- **Locquémeau : port de pêche**
 Dans : "Locquémeau : port de pêche" / Yves Audern, Mémoire Ecole Normale, Saint-Brieuc, 1954, p.8.Photographie.
 Collection particulière

IVR53_20042204432NUC
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Yves Audern
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La cale haute accessible à marée haute avec 2 mètres d'eau

IVR53_20042204587NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La cale basse et le pylône de balisage de l'entrée du port

IVR53_20042204341NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Les tirages modernes
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



le quai d'en haut et l'activité portuaire vers 1960-70 : casiers en bois pour les araignées et filets à sècher

IVR53_20042204340NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Les tirages modernes
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

La cale haute en période estivale : les viviers cotoient les baigneurs (1979)

IVR53_20042204342NUCB
Auteur de l'illustration (reproduction) : Guy Prigent
Auteur du document reproduit : Jak
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction interdite



La grande cale et l'entrée du port de Locquémeau à marée haute

IVR53_20042204326NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La grande cale et sa grue de levage

IVR53_20042204327NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La grande cale et l'entrée du port de Locquémeau à marée basse en 2004

IVR53_20042204622NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



La petite cale (cale d'en bas) à marée haute

IVR53_20042204328NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Anciens murs de soutènement et escalier en pierres près de la petite cale de Locquémeau

IVR53_20042204628NUCA
Auteur de l'illustration : Guy Prigent
(c) Conseil général des Côtes-d'Armor
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation